

Enseignement

Enseignement technologique et professionnel

Alimentation

Entretien du cadre de vie

Entretien du linge et des vêtements

Prévention-Santé-

Environnement

Domaine général

Français

Histoire-Géographie

Enseignement Moral et

Civique

Langue vivante

Mathématiques

Sciences physique

Education esthétique

EPS

Formation

Des périodes de formation en milieu professionnel viennent bien sûr renforcer les différents enseignements théoriques. La durée des semaines de stage sur le cycle de formation sera de 16 semaines sur les 2 ans de formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans des entreprises ou des établissements ayant une fonction de restauration collective, de restauration rapide, de production et de conditionnement agroalimentaires.



CAP ATMFC

Assistant
Technique en
Milieu
Familial et
Collectif



Contact :

03 80 76 70 00

0210019g@ac-dijon.fr

www.lyc-lecastel.fr

LYCEE LE CASTEL

Qualités à développer

Le titulaire d'un CAP est un professionnel qualifié qui exerce des activités de service. Par ces activités, il contribue au bien-être des personnes à leur domicile ou en structure dans le respect des règles du savoir-vivre (discrétion, courtoisie, respect de la vie privée...) ; il sait s'adapter au contexte dans lequel se situe son activité (respect des règles de vie...).

Il est demandé à ce professionnel de faire preuve d'organisation et d'adaptation dans son travail, d'aptitude à contrôler la qualité des services effectués, des qualités de communication.

La spécificité des milieux de travail implique qu'il se situe en tant que professionnel afin de ne pas confondre l'exercice de son activité professionnelle avec ses propres pratiques personnelles.

Compte tenu des débouchés professionnels, la formation impose une rigueur morale ainsi qu'une rigueur au niveau de la tenue professionnelle, de la communication et du langage, du respect des règles d'hygiène.



Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP :

- Maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge...)
- Préparation et service des repas en respectant les consignes données et la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Il n'assure pas de soins à la personne

Le titulaire du CAP ATMFC exerce des activités de service dans les structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes (maison de retraite, secteur hospitalier, restauration collectives...). Il peut également exercer ces activités au domicile privé individuel ou collectif (employeur particulier, organisme prestataire de service...)